

*Question présentée par la députée :  
Mme Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 15 novembre 2012*

## **Question écrite urgente**

**Quid de l'étude comparative sur les projets d'extension de la gare Cornavin ?**

Le Grand Conseil a réceptionné favorablement la pétition 1705 en 2010 (Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes) en la renvoyant au Conseil d'Etat.

Il a ensuite accepté et renvoyé en Commission de l'aménagement la motion 2059 (Oui à l'extension d'une gare ! Non à la destruction d'un quartier!).

En début avril 2012, la conseillère d'Etat Mme Michèle Künzler et le conseiller administratif M. Rémy Pagani ainsi que les CFF annonçaient qu'ils allaient mandater un expert neutre pour comparer les projets proposés par les CFF et par le Collectif 500 afin de déterminer l'exactitude des coûts prévisionnels avancés pour chacun des projets et comparer la pertinence de l'un et l'autre projet (extension en surface ou extension en souterrain).

Par contre, les CFF se sont très rapidement retirés de la participation financière à cette étude argumentant qu'ils étaient eux déjà convaincus d'avoir la meilleure des propositions.

En date du 30 octobre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'étude de 130 000 F destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface.

Questions :

- Le canton continue-t-il à s'engager comme partenaire de la Ville de Genève dans cette étude (délimitation des mandats à donner, participation financière) ?
- Est-il toujours prévu de segmenter l'étude entre un mandat donné à un spécialiste en génie civil et un mandat donné au Laboratoire d'intermodalité des transports et de planification de l'EPFL ?
- Quels sont les délais prévus pour l'attribution de ces mandats et les échéances de la réception des résultats ?